

BESOIN D'AIDE

Par Profil supprimé Postée le 13/10/2012 15:26

Bonjour,

Je vous écrit car nous n'arrivons plus à trouver de solution ..

Mon grand frere qui est agée de 23 ans est accro a l'héroïne depuis plusieurs années, nous n'avons pas l'impression qu'il désir arrêter, cependant il a déjà été suivi à " passerelle ", ou il a eu un traitement, ce qui n'a pas fonctionner et il ne veut plus y aller, il dit que les gens labas ne l'aide pas, au contraire.

Quand nous lui parlons de sa dépendance il nous dit qu'il n'est pas malade puis il s'énerve. Il ne veut pas etre soigner car il n'a pas pris conscience de la gravité de ses actes, mes parents ne supporte plus, ils ne savent plus quoi faire car à causes de tout ça il ne travail pas, n'a pas de formation et habite encors chez nos parents.

Est-il possible de le faire interner de force malgré son age ?

Quelles solutions y a t-il dans son cas ?

Je vous remercis. Cordialement, Justine.

Mise en ligne le 18/10/2012

Bonjour,

Nous comprenons votre désarroi. Même s'il existe une procédure rendant possible l'hospitalisation à la demande d'un tiers (HDT), au regard de la situation que vous décrivez, cela ne nous semble pas adapté. Cette mesure est utilisée davantage lorsque la personne manifeste des troubles mentaux, induisant un comportement dangereux immédiat pour elle-même ou pour son entourage, notamment en cas de violences . En cela, c'est davantage une mesure de protection qu'une mesure de soin proprement dite. L'hospitalisation se fait forcément en unité psychiatrique. Votre frère se retrouverait donc en contact avec des personnes présentant une pathologie psychiatrique lourde et avérée.

Vous prenez le risque de rompre toute possibilité d'échange ou de dialogue entre vous. En effet il est possible que votre frère nourrisse du ressentiment vis à vis de vous ou de vos parents si vous preniez la décision de l'hospitaliser sous contraintes.

Enfin, cela ne garantit en rien l'arrêt de ses consommations. Bien sur, il sera sevré de l'héroïne mais on ne travaille pas sur les raisons, les causes, ce qui le lie à ce produit et le risque de re consommation à la sortie est plus que probable. Si toutefois vous vouliez connaître les détails de cette procédure, nous vous invitons à vous rapprocher de votre médecin traitant. Nous savons qu'il est très difficile pour l'entourage de vivre au côté d'une personne qui présente un problème de dépendance. La prise de conscience de ce problème peut prendre du temps. Il faut être patient et essayer de comprendre ce qui le lie à ce produit. Il est important qu'à travers vos échanges il ne se sente pas jugé. Cela peut l'amener à reformuler une demande d'aide.

Pour cela, essayer plutôt de positiver son parcours et de valoriser le fait qu'il ait déjà été suivi et pris en charge. Il s'agit de faire preuve de patience et de compréhension et de voir s'il est possible de l'inviter de nouveau à consulter ou à se faire aider.

Il nous semble également important que vous et vos parents puissiez être accompagnés ou trouver un interlocuteur pour vous apporter du suivi et du soutien face à cette situation difficile. Nous vous mettons en lien les coordonnées d'un centre à cette intention. Ce centre de soin reçoit aussi bien les usagers que leur entourage (famille, amis, conjoints). La prise en charge y est anonyme et gratuite.

Enfin, vous avez également la possibilité de joindre l'un de nos écoutant au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe de 8h à 2h) si vous avez besoin d'échanger d'avantage autour de cette situation difficile.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA JURA-SUD- SITE DE LONS-LE-SAUNIER

1 rue de Balerne
39000 LONS LE SAUNIER

Tél : 03 84 24 05 71

Site web : www.csapa-jurasud.fr

Secrétariat : Du lundi au vendredi 9h à 17h30

Accueil du public : Du lundi au vendredi 9h à 12h et 14h à 17h30: consultations sur rendez-vous. Consultations avancées à Cousance, St Amour, Arbois et Champagnole

COVID -19 : Contact de Décembre 2021 Accueil et suivi dans le respect des gestes barrières, sur rendez vous

Substitution : COVID 19 : prescription de traitement de substitution (TSO) mais pas de délivrance et pas de démarrage

[Voir la fiche détaillée](#)